



Avis de Contravention(Depot ,abandon d'ordures)comment contester

Par **AnassAmr**, le **08/07/2017 à 23:38**

Bonjour a tous , dans mon cas j'ai reçus une contravention (pour depot ou abandon d'ordures de dechets etc).rnCela c'est passer comme sa :rnJ'ai jeter ma brique de jus vide apres que les policiers soit passer deriere moi puis ils mon interpellé et mon fait signé quelques chose ,une semaine apres j'ai recus donc mon Avis de Contravention de 68 € mais par difficultés financières ma mere ne peu pas la payée (moi qui suis mineurs je ne peu pas aussi) j 'en vien a votre aide pour contester cette infraction.

Par **Visiteur**, le **09/07/2017 à 02:02**

Bonsoir,rnA part tenter une demande de remise gracieuse, il n'y a pas de contestation possible.

Par **amajuris**, le **09/07/2017 à 09:23**

Bonjour,rnLe fait d'avoir des difficultés financières n'exonère pas le contrevenant de payer ses amendes.rnDans votre cas, puisque les policiers vous ont vu faire, votre amende n'est pas contestable.rnSalutations